



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 mars 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n°28
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Arrivé après la délibération n°31 - Pouvoir de Louis ALLARD
15	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	T	CLERC Daniel	
17	MOUXY	T	PERSON Armelle	
18	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°26
20	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
24	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX

MAITRE Florian



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2026

Exécutoire le : 06 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 06 MARS 2026

Visée le : 05 MARS 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre de travaux à bon de Commande n° 25065 : Travaux Courants / réhabilitation du patrimoine Réseaux – Lot 1 : secteur Nord / Lot 2 : secteur Sud - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation de travaux de réhabilitation du patrimoine du pôle Eaux (eaux usées, eaux pluviales et eau potable) réparti en deux lots géographiques (Nord et Sud) selon la répartition ci-dessous :

- Lot 1 : Secteur Nord : Motz, Serrières en Chautagne, Ruffieux, Vions, Chindrieux, Chanaz, Conjux, Saint Pierre de Curtille, Entrelacs, La Biolle, Saint Ours
- Lot 2 : Secteur Sud : Ontex, La Chapelle du Mont du Chat, Bourdeau, Le Bourget du Lac, Voglans, Viviers-du-Lac, Méry, Drumettaz-Clarafond, Mouxy, Pugny-Chatenod, Trévignin, Le Montcel, Saint-Offenge, Grésy-sur-Aix

Ce marché répond notamment aux besoins en génie civil, terrassement, VRD et petite maçonnerie.

Les estimations étaient les suivantes :

- LOT 1 NORD : 615 864.13 € HT, soit 340 806.12 € HT
- LOT 2 SUD : 506 185.12 € HT, soit 266 575.08 € HT

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande pour des opérations dont le montant sera inférieur à 200 000 € HT pour les réseaux d'eau potable et 200 000 € HT pour les réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 1 000 000 € HT pour le lot relatif au secteur Nord et 1 000 000 € HT pour le lot relatif au secteur Sud.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de la notification du marché, renouvelable trois fois un an.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Un avis de publicité a été envoyé à la publication le 09 janvier 2026 et la date limite de réception des offres a été fixée au 12 février 2026 à 12h00

3 offres ont été réceptionnées pour le lot Nord et 2 pour le lot Sud.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres a été menée sur la base de 4 devis de simulation de travaux et de prestations par lot.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2026 propose d'attribuer :

- Pour le Lot 1 (secteur Nord) : au groupement FONTAINE / SOGEA représenté par FONTAINE (montant des DAD pondérés : 346 413,15 € HT)

- Pour le Lot 2 (secteur Sud) : au groupement EHTP / MAURO / PETAVIT représenté par EHTP (montant des DAD pondérés : 269 658,70 € HT)

Les crédits seront ouverts aux budgets selon les budgets et programmes respectifs.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus aux groupements d'entreprises indiqués,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bon de commande ci-dessus présenté avec les entreprises précitées.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 27 : Accord cadre de travaux à bon de Commande n. 25065 : Travaux Courants / réhabilitation du patrimoine Réseaux - Lot 1 : secteur Nord / Lot 2 : secteur Sud - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5788 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260303-d5788-DE

Date de décision : 03/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)